



CC Amancey-Loue-Lison (Siren : 242500379)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Amancey
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/1993
Date d'effet	23/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe MARECHAL

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	11, rue du Four BP 15
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25330 Amancey
Téléphone	03 81 86 64 95
Fax	03 81 86 54 27
Courriel	amancey-loue-lison@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	4 181
Densité moyenne	21,07

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Amancey (212500151)	682
25	Amathay-Vésigneux (212500169)	156
25	Amondans (212500177)	95
25	Bolandoz (212500706)	382
25	Cléron (212501555)	327
25	Crouzet-Migette (212501803)	129
25	Déservillers (212501993)	351
25	Eternoz (212502231)	351
25	Fertans (212502363)	271
25	Flagey (212502413)	146
25	Labergement-du-Navois (212503197)	105
25	Lizine (212503387)	85
25	Longeville (212503460)	165
25	Malans (212503593)	169
25	Montmahoux (212504047)	116
25	Nans-sous-Sainte-Anne (212504203)	152
25	Reugney (212504898)	322
25	Sainte-Anne (212505135)	35
25	Saraz (212505333)	12
25	Silley-Amancey (212505457)	130

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>études relatives à l'assainissement intercommunal</i>
- Assainissement non collectif <i>toutes actions de contrôle de l'assainissement non collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>- protection, aménagement et mise en valeur des cours d'eau à vocation touristique - création de réseaux de chaleur intéressant les bâtiments publics propriété de la cc. - valorisation des énergies renouvelables - réflexion sur la maîtrise des énergies renouvelables liées à l'éolien dans le cadre de la définition de zones de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire intercommunal.</i>

## Sanitaires et social

## - Action sociale

*relais assistantes maternelles*

## Développement et aménagement économique

## - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*zone commerciale d'Amancey, zones de Bolandoz, Longeville, Fertans, Cléron (les Epaissses Etendues), ainsi que les zones futures (hors extension) sur lesquelles sera instituée la TPZ,*

## - Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

## Développement et aménagement social et culturel

## - Activités culturelles ou socioculturelles

*sont déclarées d'IC : développement d'activités portant sur la petite enfance et les activités qui par l'origine géographique des usagers et/ou la dimension intercommunale et qualitative méritent d'être pris en charge par l'EPCI.*

## - Activités sportives

*sont déclarées d'IC : développement d'activités portant sur la petite enfance et les activités qui par l'origine géographique des usagers et/ou la dimension intercommunale et qualitative méritent d'être pris en charge par l'EPCI.*

## Aménagement de l'espace

## - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*SCOT et schéma de secteur ; la communauté de communes est autorisée à adhérer à toute structure compétente dans ce domaine.*

## - Schéma de secteur

## - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*sont déclarées d'IC toutes actions ou opérations (de type ZAC, ZAD) dont l'objet ou la nature se situe essentiellement dans les domaines de compétences de la CC.*

## - Constitution de réserves foncières

*la cc est autorisée à exercer par voie de délégation le droit de préemption urbain des communes et le droit de préemption sur les espaces naturels du département.*

## - Organisation des transports non urbains

*organisation et gestion des transports collectifs des voyageurs. La cc est autorisée à exercer cette compétence par délégation du département organisation et gestion d'un service de transport à la demande. La communauté de communes est autorisée à exercer par voie de délégation du conseil général si elle en fait la demande.*

## Développement touristique

## - Tourisme

*\* acquisition et réalisation d'ouvrages, d'équipements touristiques ou de loisirs reconnus d'IC (sont reconnus : sentières et circuits intercommunaux à thème (via ferrata, circuits intercommunaux de randonnée) et les ouvrages structurant qui s'inscrivent dans la charte de développement du Pays. \* actions de promotion et de partenariat visant à valoriser le patrimoine touristique communautaire (sont reconnus d'IC toute action qui, par leur rayonnement touristique intercommunaux ou leur caractère innovant méritent d'être prise en charge par l'EPCI)*

## Logement et habitat

## - Programme local de l'habitat

## - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*sont d'IC les actions de participation à la valorisation du petit patrimoine public bâti des villages, ainsi que toutes actions de programmation ou d'étude dans ce domaine*

## Autres

## - Préfiguration et fonctionnement des Pays

## - NTIC (Internet, câble...)

8. Etablissement, par réalisation ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit ; Réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective de couverture THD à terme ; Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ; Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; Toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus. La communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte « Doubs Très Haut Débit ».

- Autres

- secrétariat comptable des communes -Distribution publique d'électricité

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	S.Y.B.E.R.T.(mixte) (252508247)	SM fermé	226 732
25	Syndicat Mixte de la Loue (252507090)	SM ouvert	25 151
25	Syndicat Mixte du Pays Loue Lison (252508338)	SM fermé	25 151
25	Syndicat Mixte d'énergies du Doubs -SYDED (252508288)	SM fermé	534 940

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)